



PRÉFET  
DE LA CORRÈZE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 13 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus (15 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet relatif à la suppression du passage à niveau n° 59 de la ligne ferroviaire n°713000 reliant Le Palais à Eygurande, situé sur le territoire de la commune d'Alleyrat, présenté par SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin.

Monsieur Jean-Pierre, Philippe MOULIN, technicien retraité du conseil départemental de la Corrèze, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 13 juin 2024 au 27 juin 2024 inclus :

- en mairie d'Alleyrat aux jours et heures d'ouverture des services au public soit les jeudis de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30,
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle- aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie au 05.55.20.55.85.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie d'Alleyrat,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur soit :
  - \* par correspondance à la mairie d'Alleyrat (adresse postale : Le Bourg 19200 Alleyrat),
  - \* par courrier électronique adressé à [pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr](mailto:pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique – suppression du passage à niveau n° 59 – Alleyrat).

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Alleyrat pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- \* jeudi 13 juin 2024 de 09h00 à 12h00
- \* jeudi 27 juin 2024 de 14h30 à 17h30

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie d'Alleyrat, sur le site internet «Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>, à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Pascal JORDAN, représentant SNCF Réseau, Infrapole Indre-Limousin (☎ : 09.71.92.37.15 ou 06.75.25.61.77, mail : [pascal.jordan@reseau.sncf.fr](mailto:pascal.jordan@reseau.sncf.fr)).

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande de suppression du passage à niveau n° 59.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 17 AVR. 2024

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet

Loïc LOUPRET

